

**RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR
ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS**



Déclaration de Maladie

N° P19-0028976

118780

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début du traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2845 Société :
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : Jamil El Jorjaja
 Date de naissance : 01/01/1942
 Adresse : H7 Nje Rachid Elm 2 N°38 B
 Tél. : 0522 20 72 16 Total des frais engagés : 160,00 Dhs

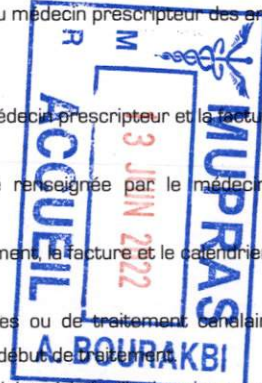
Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 31/08/2022
 Nom et prénom du malade : DESLIL El Jamil Alkado
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Epiglothyelgia
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 13/06/2022
 Signature de l'adhérent(e) :



Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



CABINET D'HEPATO-GASTROENTEROLOGIE & PROCTOLOGIE

Dr Mohammed GOURINDA

Spécialiste des Maladies de L'Appareil Digestif
Ancien Attaché au Service de Gastroenterologie
- CHU IBN ROCHD -

- (Foie, Estomac, Vésicule Biliaire, Intestins)
- Proctologie Médicale et Chirurgicale
- (Hémorroïdes, Fissures, Fistules Anales)
- Fibroscope - Colonoscopie
- Echographie Abdominale
- (Ballon Intra-gastrique pour le Traitement non-chirurgical de l'Obésité)

الدكتور محمد كوريندا

اختصاصي في أمراض الجهاز الهضمي
اختصاصي سابقا بالمستشفى المركزي الجامعي
ابن رشد

- إلتهاب الكبد الفيروسي، المعدة، المرارة، الأمعاء
- أمراض المخرج و جراحة البواسير
- الفحص بالمنظار الداخلي
- الفحص بالصدى
- علاج السمنة بالمنظار الداخلي

Casablanca, le 31/05/22 : الدار البيضاء في

MESUR Ep Jamil Milouda

LOT: 211318
PER: 04-2024
PPV: 140,000DH

Oedes de (B=56)

149,00

1 x 2mg

Dr. GOURINDA MOHAMMED
Spécialiste Des Maladies
de l'Appareil Digestif
30 Bloc 42 Hay Al Wifak, Sidi Bernoussi
Casablanca Tél: 05.22.75.60.99

PHARMACIE LA PLACE
Hay Rekbout - Rue 12 - N°53
Sidi Moumen - Casablanca
Tél.: 05 22 70 16 39
ICE : 001033163000023

توقيت العمل : من الإثنين إلى الجمعة من الساعة 9 صباحا إلى 1 زوالا ومن الساعة 3 إلى 7 والنصف مساء
يوم السبت من الساعة 9 صباحا إلى 1 زوالا

بلوك 42 رقم 50 شارع أحمد العبدى (قرب سينما السلام سابقا) سيدي البرنوصي الدار البيضاء
الهاتف : 05 22 75 60 99 - Tél: 05 22 75 60 99 - المحمول : 06 72 22 64 97 - GSM :